



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une **chance** pour tous.

Construction du volet régional Centre -
Val de Loire du Plan stratégique
national de la prochaine PAC

Atelier de synthèse

Mardi 28 septembre 2021

Introduction

François BONNEAU
Président du Conseil régional

Intervention

Régine ENGSTRÖM
Préfète de la région Centre – Val de Loire

Ordre du jour :

- Rappel du contexte de la concertation
 - Contexte européen et rétroplanning de la concertation, européen, national et régional
 - Cadre de la future programmation

- Interventions proposées pour Centre-Val de Loire
 - Propositions des interventions : investissements matériels et immatériels, installation, MAEC, Leader, Forêt, Environnement et biodiversité
 - Maquette financière régionale globale

- Echanges sur ces propositions

- Informations et propositions pour la mise en œuvre de la prochaine programmation
 - Gouvernance
 - Décroisement
 - Nouvelles modalités d'instruction et nouvel outil

Contexte et calendrier européen

PAC post 2020 : le contexte européen *Cadre et résultats des négociations européennes*



Calendrier européen

Retour sur 3 éléments de cadrage négociés au niveau européen :

1.

Le Cadre Financier pluriannuel 2021-2027 et le plan de relance

2.

Le cadre réglementaire de la future PAC

3.

La période de transition

Calendrier européen

1. Le Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 et le plan de relance européen *NextGeneration EU*

Éléments budgétaires issus du Conseil européen du 21 juillet 2020:

- **336,2Mds€** dédiés à la PAC
- Dont **77,85Mds€** pour le FEADER
- Une baisse de 19,6 % par rapport au FEADER de la période 2014-2020 (sans compter les fonds du plan de relance)
- + **7,5Mds€** supplémentaires issus du plan de relance

Calendrier européen

2. Le cadre réglementaire de la future PAC – Réforme de la PAC

3 règlements négociés par les **Etats Membres** et les **Eurodéputés** :

- L'Organisation Commune des Marchés (**OCM**)
- Le règlement horizontal (concerne le suivi, l'évaluation et le contrôle des fonds)
- Les Plans Stratégiques Nationaux (**PSN**)

De longues voire difficiles négociations :

- Octobre 2020 : le **Conseil européen** et le **Parlement européen** valident leurs mandats de négociation
- Juin 2021 : les institutions parviennent à **un accord pour la prochaine PAC**
- Un sujet majeur qui cristallise les divergences : **l'architecture environnementale de la PAC**

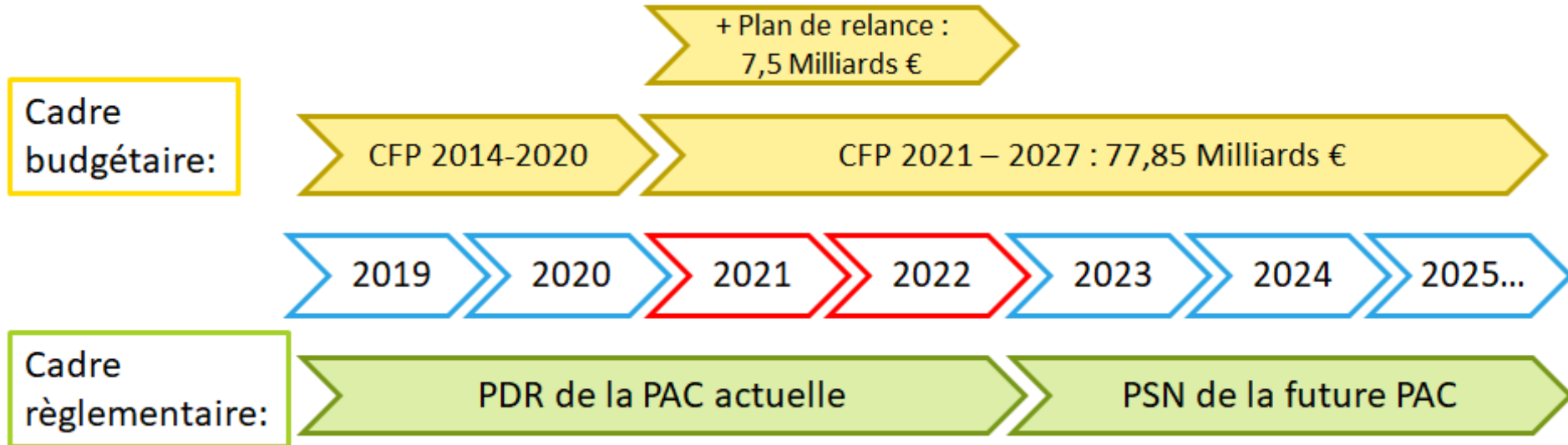
Calendrier européen

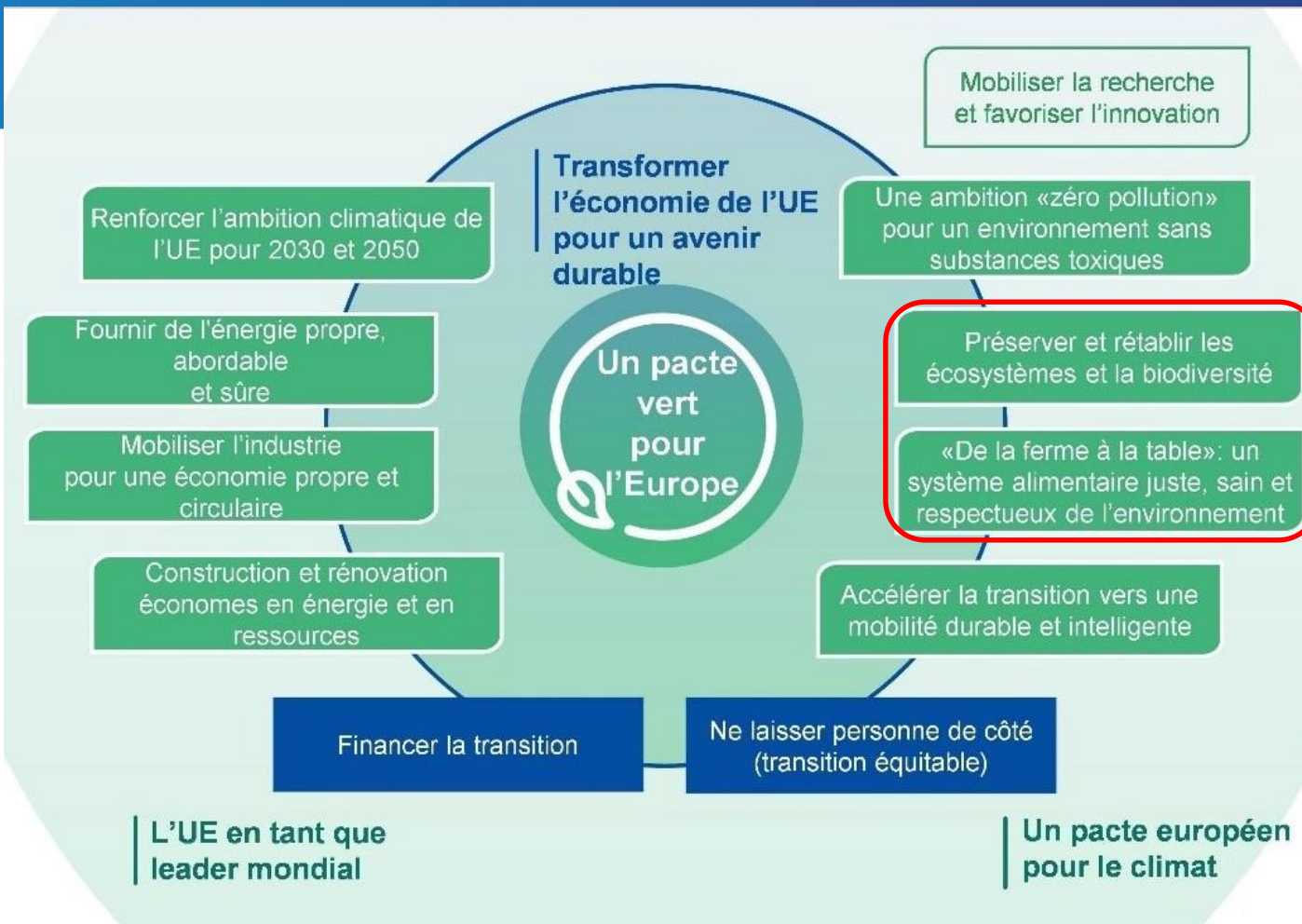
3. La période de transition de la PAC

- Constat de départ : les délais dus aux négociations ne permettent pas une mise en œuvre de la « nouvelle PAC » dès le 1^{er} janvier 2021
- Le **30 juin 2020**, le Conseil de l'Union Européenne (Etats Membres) et le Parlement européen ont acté le principe d'une période de transition
- **2 ans de transition** (initialement prévue pour 1 an par la Commission européenne)
→ **2021 et 2022**
- **Particularité issue du plan de relance : les 7,5Mds€ de *NextGeneration EU* sont fléchés sur les années 2021 et 2022.**

Calendrier européen

Résumé du cadre européen pour l'allocation des fonds FEADER:





Objectifs chiffrés des stratégies du Green Deal



- **25% des surfaces agricoles en Agriculture Biologique d'ici 2030**
- **Réduire de 50% l'utilisation des pesticides chimiques d'ici 2030**
- **Réduire le recours aux engrais de 20% d'ici 2030**
- **Réduire la vente globale d'antimicrobiens (dont antibiotiques) dans l'UE de 50% d'ici 2030**

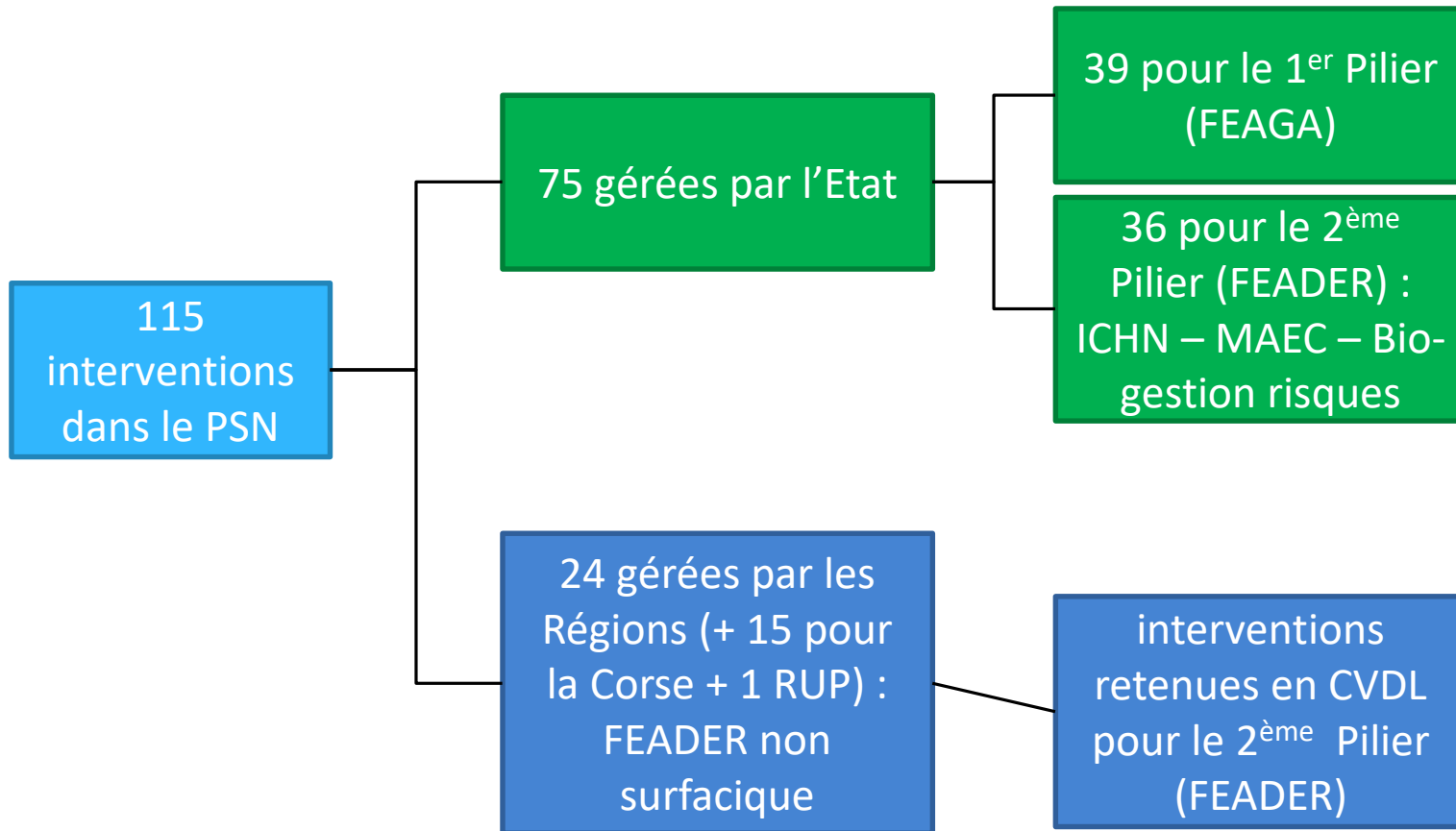
Contexte national :

Plan Stratégique National

Maquette nationale FEADER

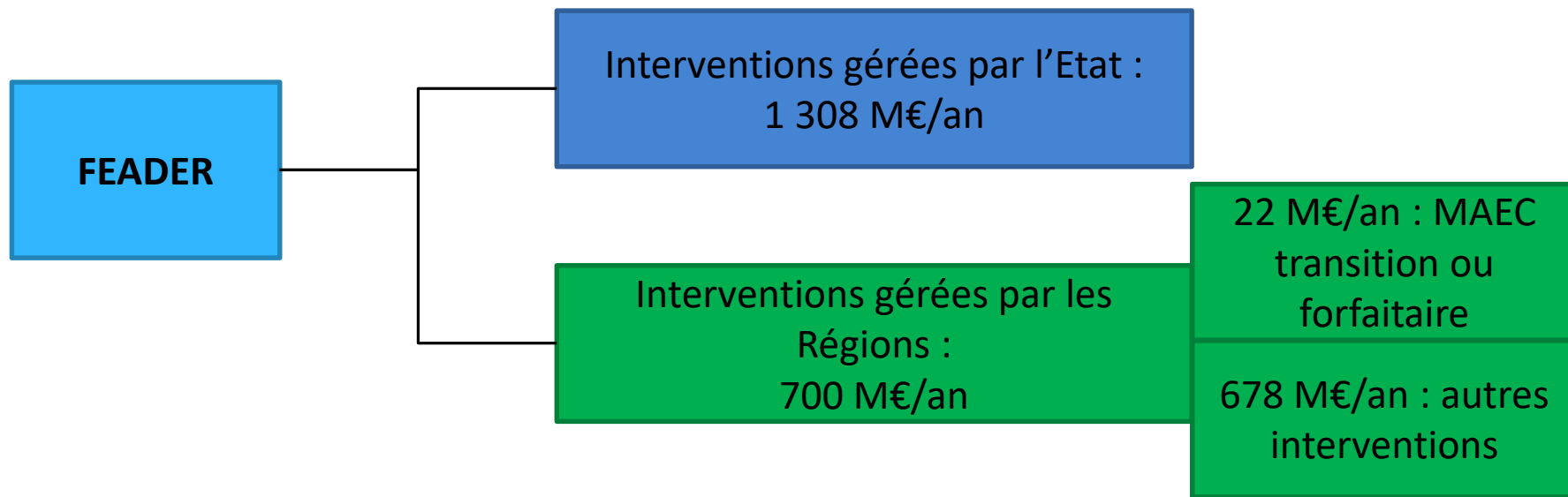
Calendrier national d'élaboration du PSN

Les interventions du Plan Stratégique National

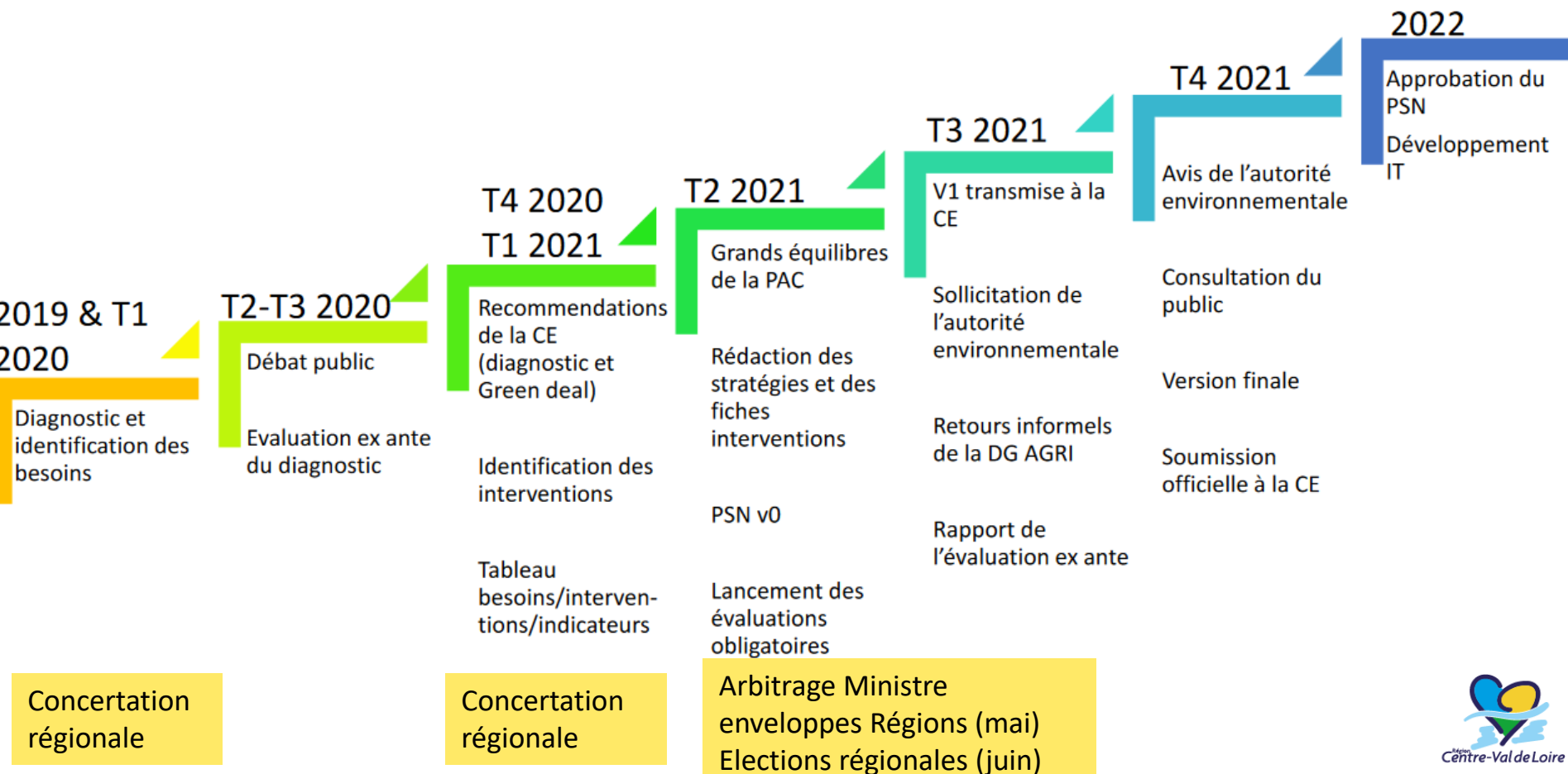


Les montants financiers du PSN

<p>Les montants du PSN 2023-2027 : 45,73 Md€</p> <p><u>FEAGA</u> : 35,69 Md€ (33,54 Md€ paiements directs + 2,14 Md€ programmes sectoriels)</p> <p><u>FEADER</u> : 10,04 Md€</p> <p>Total : 45,73 Md€</p>	<p>7,14Md€/an</p> <p>2,01 Md€/an</p> <p>9,15 Md€/an</p>
--	--



Calendrier d'élaboration du Plan Stratégique National



Rappel : répartition des responsabilités entre l'Etat et les Régions pour le PSN



PSN : autorité de gestion unique (Etat)

ETAT (MAA)

- 1^{er} pilier de la PAC
- Programmes sectoriels
- Assurance récolte + ICHN
- **Etat, avec participation des Régions à l'élaboration et la mise en œuvre :**
mesures agroenvironnementales
climatiques surfaciques
- **Etat, avec une ambition coordonnée avec les Régions :** Soutien agriculture biologique

REGIONS = interventions HSI GC

- Installation des jeunes agriculteurs
- Investissements agricoles
- Investissements forestiers
- Transformation agroalimentaire
- Formation / diffusion de connaissances
- Environnement/Natura 2000
- MAEC non surfaciques
- Coopération / PEI
- Développement rural
- Leader

Contexte et calendrier régional

Elaboration du Programme régional d'intervention

Octobre - novembre 2019 : élaboration et concertation sur le diagnostic régional (AFOM = Atouts - Faiblesses – Opportunités – Menaces)

Octobre à décembre 2020 : concertation sur les interventions régionales

- ✓ 9 octobre 2020 : Réunion de lancement
- ✓ 7 groupes de travail thématiques réunis une ou plusieurs fois : échanges sur les éléments de bilan, évaluation, AFOM ; réflexion sur les besoins prioritaires et les dispositifs régionaux pertinents pour y répondre
- ✓ 3 ateliers politiques (agriculture, forêt, développement rural) les 8, 11 et 18 décembre 2020 : priorisation des besoins, propositions de stratégies, choix et articulation des dispositifs proposés

28 septembre 2021 - Atelier de synthèse présidé par le Président de Région en présence de la Préfète de région : interventions retenues – maquette financière

Retour général sur les groupes techniques

Une démarche partenariale constructive

Plus d'une centaine de participants à cette phase, qui sont venus aux 2 (ou 3) réunions successives

Travail constructif, participation active et dans l'écoute mutuelle malgré la tenue des réunions en visioconférence

Des contributions écrites également d'un certain nombre de structures

Groupe Installation-Transmission :

- Le 5 novembre 2020 : 20 participants
- Le 13 novembre 2020 : 10 participants
- Le 18 novembre 2020 : 20 participants

Groupe Accompagnement de la transition :

- Le 12 novembre 2020 : 18 participants
- Le 24 novembre 2020 : 14 participants

Groupe Innovation - PEI :

- Le 3 novembre 2020 : 15 participants
- Le 17 novembre 2020 : 16 participants

Groupe Investissements matériels et transition :

- Le 3 novembre 2020 : 32 participants
- Le 18 novembre 2020 : 29 participants

Groupe Environnement-Biodiversité :

- Le 04 novembre 2020 : 34 participants
- Le 20 novembre 2020 : 19 participants

Un parti pris régional pour les interventions

- ✓ **Limiter le nombre d'interventions régionales :**
 - Ouvrir des interventions où le FEADER a une valeur ajoutée (éviter le saupoudrage)
 - Avoir un programme resserré qui donne de la visibilité aux interventions du FEADER (effet de masse)
 - Ne pas être en concurrence avec des dispositifs existants
 - Ne pas ouvrir d'interventions avec de faibles montants
 - Basculer les mesures de développement local sur le FEDER 21-27 (tourisme, santé, TIC)

- ✓ **13 interventions régionales + assistance technique (30 types d'opérations dans le PDR 2014-2020)**

Interventions proposées

Les 13 interventions non surfaciques retenues en CVDL

Interventions FEADER planifiées par les Régions (hors Corse): 23

Interventions retenues pour Centre-Val de Loire : 13

65. Engagements en matière d'environnement et de climat

65.x Engagement de gestion - API

65.x Engagement de gestion - Forêt/agroforesterie

65.x Engagement de gestion - PRM

65 - Accompagnement de la prise de risque dans le cadre de la transition agroécologique des exploitations agricoles

65.x MAEC forfaitaire

68. Investissements

68.01 Investissements productifs on farm

68.02 Investissements agricoles non productifs

68.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm

68.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont, sites Natura 2000

68.05 Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales

68.06 Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle

68.07 Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires

68.08 Investissements forestiers productifs : amélioration, renouvellement productif et projets globaux en forêt

69. Installation (JA & entreprises rurales)

69.01 Aides à l'installation en agriculture

69.02 Aides à la création d'entreprises en milieu rural

70. Gestion des risques

70.03 Instrument de stabilisation du revenu de la filière betterave sucrière

71. Coopération

71.01 Partenariat européen d'innovation

71.02 Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles

71.03 Coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes de qualité

71.04 Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture

71.05 LEADER

71.06 Autres projets de coopération répondant aux objectifs de la PAC

71.07 Soutien aux projets pilotes, développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les RUP françaises

72. Échange de connaissances et d'informations

72.01 Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations

Investissements matériels

Investissements matériels : interventions proposées

Interventions	Description
68.01 Investissements productifs on farm	Investissements productifs dans les exploitations agricoles Protection des exploitations contre les risques (gel)
68.02 Investissements agricoles non productifs	Plantation de haies Agroforesterie
68.07 Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles	Réserves d'irrigation de substitution
68.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm	Soutien aux activités de transformation (IAA et transformation à la ferme) Mécanisation des entreprises de travaux forestiers Centres équestres

Investissements matériels : interventions non retenues

Interventions non retenues	Motifs
Aides aux scieries en zone rurale	FEADER peu adaptée aux petites scieries Financement via les aides économiques de la Région, contractualisation pluriannuelle maintenue dans le CAP filière

Investissements immatériels

Investissements immatériels : interventions proposées

Interventions	Description
71.01 Partenariat européen pour l'innovation	Sélection des Groupes opérationnels du PEI Appui aux 3-4 années de mise en œuvre du projet du PEI Maintien de l'articulation avec les crédits Région pour AMI (dès 2022)
72.01 Conseil, actions de diffusion et d'échanges de connaissances et informations	Financement du conseil / appui technique aux exploitations agricoles et forestières Actions de transfert de connaissances au profit du public agricole ou forestier

Investissements immatériels : interventions non retenues

Interventions non retenues	Motifs
Formation des actifs agricoles ou forestiers	FEADER mobilisé uniquement pour la formation agricole depuis 2007 (VIVEA) Impact du FEADER sur l'offre de formation très limité (constat évaluations 2017 et 2019)
Accompagnement des GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental) et projets collectifs filières alimentaires	Choix de concentrer les mesures de coopération sur le PEI, priorité régionale et européenne Décroisement des compétences Région / Etat ; limitation des mesures ouvertes

Installation des jeunes agriculteurs

Installation des jeunes agriculteurs : interventions proposées

Interventions	Description
69.01 Aides à l'installation en agriculture	Accompagner le renouvellement des générations par un apport de trésorerie lors de l'installation (Dotation jeune agriculteur) + articulation / mobilisation avec les autres mesures FEADER à construire

Mesures agro-environnementales (MAEC) non surfaciques

MAEC non surfaciques : interventions proposées

Interventions	Description
65.30 MAEC API (Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles)	Accompagner les apiculteurs professionnels Montant forfaitaire annuel d'aide par colonie d'abeilles
65.31 MAEC PRM (Protection des races menacées)	Protection des races animales à petits effectifs Montant forfaitaire annuel d'aide par UGB (unité gros bovin)
65.x MAEC forfaitaire transition agroécologique ou bas carbone : à confirmer et compléter	Sous réserve de validation de cette MAEC par la Commission européenne Accompagner l'agriculteur dans sa démarche de transition : prise de risque ou amélioration bilan carbone



Leader

Leader : interventions proposées

Interventions	Description
71.05 Leader	<p>Sélection de nouveaux territoires Leader 2023-2027 : Groupes d'action locale (GAL)</p> <ul style="list-style-type: none">- Appel à manifestation d'intérêt (2021)- Appel à candidatures (2022) <p>Mise en œuvre de la stratégie des territoires sélectionnés</p> <p>Projets de coopérations entre territoires</p> <p>Animation / gestion du GAL</p>

NB : le financement préparatoire à la sélection des territoires 23-27 sera assuré par les crédits du PDR 2014-2022

Forêt

Forêt : interventions proposées

Interventions	Description
68.06 Infrastructures de mobilisation des bois	Financement de la desserte forestière (routes, pistes) en vue de permettre la mobilisation des bois
Pour mémoire : les aides aux entreprises forestières de mobilisation du bois sont prévues dans l'intervention 68.03	

Interventions non retenues	Motifs
68.08 : investissements productifs d'amélioration, de renouvellement de peuplements forestiers (dans le cadre de l'adaptation au changement climatique)	Réflexions sur les accompagnements possibles à mener hors financement FEADER (quelles essences forestières, quels peuplements...) Mobilisation du CAP filière

Environnement et biodiversité

Environnement et biodiversité : interventions proposées

Interventions	Description
65.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel dont Natura 2000	Animation / Contrats Natura 2000 Gestion/ Entretien des milieux de haute valeur naturelle

Interventions non retenues	Motifs
Encourager l'animation territoriale agricole sur les bassins à enjeu eau	Type d'opération ouvert dans le PDR 2014-2020 mais peu utilisé (6 dossiers pour 42 k€ Feader) et financement FEADER peu attractif (financement Agences de l'eau)

Maquette régionale globale

Modification de taux de cofinancement du FEADER

Interventions	Taux de cofinancement 2014-2020	Taux de cofinancement 2023-2027
MAEC non surfaciques - Investissements non productifs agricoles	75%	80%
Natura 2000 – Milieux de haute valeur naturelle	50%	80%
Installation jeunes agriculteurs Diffusion des connaissances	80%	60%
PEI - Leader	80%	80%
Autres interventions	50%	60%

Maquette régionale FEADER en nette augmentation

Enveloppe prévisionnelle FEADER HSI GC 2023 – 2027 (5 ans) : **109 800 000 €**

FEADER 23/27 annuel	FEADER 14/20 annuel	Progression Centre-Val de Loire	<i>Progression moyenne des Régions Hexagone</i>
21,96 M€/an	19,35 M€/an	+ 13,49%	+ 6,42%

Poids relatif de chaque groupe d'interventions

	2014-2020		2023-2027	
	Feader (euros)	Feader (%)	Feader (euros)	Feader (%)
Agriculture	71 703 921	53%	74 514 000	68%
Forêt	3 598 000	3%	3 108 000	3%
Développement rural	55 159 000	41%	28 884 000	26%
<i>dont Leader</i>	23 657 000	18%	21 000 000	19%
<i>dont Devt local hors Leader</i>	22 322 000	17%	-	0%
<i>dont Biodiversité - Natura 2000</i>	9 180 000	7%	7 884 000	7%
Assistance technique	4 000 000	3%	3 294 000	3%
Total	134 460 921	100%	109 800 000	100%

Répartition de la maquette entre interventions

	FEADER 2023-2027			FEADER 2014-2020	Progression
	Fourchette basse	Fourchette haute	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	
65. Engagements en matière d'environnement et de climat					
65.x MAEC - API	1 330 000	1 470 000	280 000	280 000	0%
65.x MAEC - PRM	340 100	375 900	71 600	71 600	0%
68. Investissements					
68.01 Investissements agricoles productifs (on farm)	32 412 100	35 823 900	6 823 600	4 166 000	64%
68.02 Investissements agricoles non productifs	475 000	525 000	100 000	75 429	33%
68.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm	5 146 150	5 687 850	1 083 400	715 714	51%
68.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel dont sites Natura 2000	7 489 800	8 278 200	1 576 800	1 285 714	23%
68.06 Infrastructures de mobilisation des bois (desserte forestière)	1 180 850	1 305 150	248 600	162 857	53%
68.07 Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires	1 615 000	1 785 000	340 000	-	
69. Installation (JA & entreprises rurales)					
69.01 Aides à l'installation en agriculture	24 956 500	27 583 500	5 254 000	4 285 714	23%
	DJA annuelles :		8 756 667	5 357 143	63%
71. Coopération					
71.01 Partenariat européen d'innovation	3 796 200	4 195 800	799 200	586 274	36%
71.05 LEADER	21 000 000	21 000 000	4 200 000	3 379 571	24%
72. Échange de connaissances et d'informations					
72.01 Conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations	2 489 000	2 751 000	524 000	324 286	62%
Assistance technique					
Assistance technique	3 129 300	3 458 700	658 800	571 429	15%
			21 960 000		
65 - MAEC transition agroécologique des exploitations agricoles	3 562 500	3 937 500	750 000	-	



- **Des questions ?**
- **Des réactions ?**
- **Des propositions ?**

Vous avez la parole

Mise en œuvre de la prochaine programmation

- ✓ **Gouvernance Etat – Région, instances de consultation du partenariat régional :**
 - CRAEC (Commission régionale agroenvironnementale) est maintenue : co-présidée Etat/Région
 - Maintien et rôle des autres instances à préciser, à réinventer : Comité régional « PCAE » - Commission régionale installation transmission – Comité régional BIO – Commission régionale forêt bois

- ✓ **Comité de suivi régional du FEADER**
 - Un comité de suivi national obligatoire
 - un comité de suivi régional à mettre en place :
 - Donne un avis sur les critères de sélection des interventions
 - Donne un avis sur les propositions de modifications du PSN qui émanent de la Région
 - Proposition de co-présidence Etat / Région
 - Articulation avec le comité de suivi régional FEDER/FSE à construire

✓ **Principes :**

- Définir les interventions gérées par l'Etat et celles gérées par les Régions
- Mettre fin au chevauchement des actions pour une même intervention
- Les Régions sont pleinement chargées de mettre en œuvre leurs interventions

✓ **Conséquences :**

- Instruction et financement par la Région des interventions qu'elle gère
- Transfert vers la Région des ETP Etat en charge du FEADER non surfacique 2014/2020, notamment dans les DDT
- Transfert vers la Région des crédits Etat (agriculture – forêt – Natura 2000) en contrepartie du FEADER 2014/2020
- Fin du financement Etat sur les interventions non surfaciques
- Financeurs publics 2023-2027 : Région – Agences de l'eau – Départements (et autres financeurs publics pour Leader)

Nouvelles modalités d'instruction et nouvel outil

✓ **Instruction des aides FEADER :**

- Assurée par la Région et non par les services de l'Etat
- Leader : instruction par la Région ou choix de la déléguer aux GAL (à creuser)?

✓ **Outil de gestion :**

- Création d'un outil de gestion par la Région (groupement de commande entre plusieurs Régions) : remplace OSIRIS
- Dématérialisation des aides : dépôt des demandes d'aide et de paiement sur le « Portail des aides en ligne »
- Outil opérationnel à partir de janvier 2023

- ✓ Elaboration du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation du Conseil régional à partir de novembre 2021 : sur l'agriculture, la politique de la Région s'écrira à la fois sur les volets contreparties nationales et FEADER en même temps (renouvellement des générations, investissements matériels et immatériels, innovation). Un travail spécifique sera à conduire sur les MAEC forfaitaires si elles sont retenues.
- ✓ Ecriture du détail des interventions retenues : travail partenarial entre le deuxième et le troisième trimestre 2022 pour préparer les cadres d'intervention et les appels à projets

Mise en ligne des supports présentés en ateliers

<http://www.europeocentre-valde Loire.eu/futur-volet-regional-feader-du-plan-strategie-national/>

Conclusion

François BONNEAU
Président du Conseil régional



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

L'Europe en région Centre-Val de Loire,
une **chance** pour tous.

Construction du volet régional Centre -
Val de Loire du Plan stratégique
national de la prochaine PAC

Atelier de synthèse

Mardi 28 septembre 2021

